



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE
27 MAI 2026

Une séance spéciale s'est tenue à l'hôtel de ville, le mercredi 27 mai 2026 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Bob Lussier.

Sont présents les conseillers suivants :

Marie-Josée Lemaire-Beaulieu Lyne Arcand
Marie Claude Aubin Gilles Audette
Sarah St-Onge

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 149-05-26 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter l'avis de convocation tel que notifié en date du 25 mai 2026.

ADOPTÉE

2. RES 150-05-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas.

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ÉMISSION D'UN PAIEMENT – PLAN DES MESURES CORRECTIVES CONCERNANT LES TRAVAUX MUNICIPAUX EN MILIEU HYDRIQUE – CLG AGFOR
4. OFFRE DE SERVICE – CHANGEMENT DE PONCEAUX – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE
5. OFFRE DE SERVICE – RECHARGEMENT DU CHEMIN DES CASCADES – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE
6. OFFRE DE SERVICE – REPROFILAGE FOSSÉS DU CHEMIN MCINTOSH – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE
7. OFFRE DE SERVICE – VÉGÉTALISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE AUX BROCHETS – CLG AGFOR
8. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT – PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. RES 151-05-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – PLAN DES MESURES CORRECTIVES CONCERNANT LES TRAVAUX MUNICIPAUX EN MILIEU HYDRIQUE – CLG AGFOR

CONSIDÉRANT : la résolution N° 945-12-25 « *Offre de service – Dura Club et CLG AGFOR – Plan des mesures correctives concernant les travaux municipaux en milieu hydrique* », adoptée le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 26-04 de la firme CLG AGFOR du 6 mai 2026 au montant de 2 081,05 \$, taxes incluses, pour les plans et devis pour la restauration et la stabilisation des talus de la rivière aux Brochets;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 2 081,05 \$ à l'ordre de CLG AGFOR conformément à la facture N° 26-04.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

4. RES 152-05-26 OFFRE DE SERVICE – CHANGEMENT DE PONCEAUX – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite procéder au remplacement de trois ponceaux endommagés préalablement aux travaux de nivelage et d'épandage d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT: les soumissions reçues à la suite des demandes de prix effectuées par le superviseur du service des travaux publics et de la voirie relativement à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE : la firme J.A. Beaudoin Construction ltée a soumis, le 14 mai 2026, l'offre la plus avantageuse pour le remplacement de trois ponceaux sur les chemins du Pinnacle, de la Grande-Ligne et McIntosh, et qu'elle est en mesure de réaliser les travaux dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de la firme J.A. Beaudoin Construction ltée du 14 mai 2026 pour le remplacement de ponceaux sur les chemins du Pinnacle, de la Grande Ligne et McIntosh, au montant de 21 360,00 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

5. RES 153-05-26 OFFRE DE SERVICE – RECHARGEMENT DU CHEMIN DES CASCADES – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE

CONSIDÉRANT QUE : à la suite des travaux de reprofilage de fossés et de remplacement de ponceaux réalisés l'année précédente, la Municipalité souhaite procéder au rechargement de la surface carrossable du chemin des Cascades préalablement aux travaux de nivelage et d'épandage d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT: les soumissions reçues à la suite des demandes de prix effectuées par le superviseur du service des travaux publics et de la voirie relativement à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE : la firme J.A. Beaudoin Construction ltée a soumis, le 25 mai 2026, l'offre la plus avantageuse pour le rechargement de la surface carrossable du chemin des Cascades, et qu'elle est en mesure de réaliser les travaux dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de la firme J.A. Beaudoin Construction ltée du 25 mai 2026 pour rechargement de la surface carrossable du chemin des Cascades, au montant de 12 922,50 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

6. RES 154-05-26 OFFRE DE SERVICE – REPROFILAGE FOSSÉS DU CHEMIN MCINTOSH – J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite procéder reprofilage de fossés sur une section du chemin McIntosh préalablement aux travaux de nivelage et d'épandage d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT: les soumissions reçues à la suite des demandes de prix effectuées par le superviseur du service des travaux publics et de la voirie relativement à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE : la firme J.A. Beaudoin Construction ltée a soumis, le 25 mai 2026, l'offre la plus avantageuse pour le reprofilage de fossés sur une section du chemin McIntosh, et qu'elle est en mesure de réaliser les travaux dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de la firme J.A. Beaudoin Construction ltée du 25 mai 2026 pour le reprofilage de fossés sur une section du chemin McIntosh, au montant de 13 876,84 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

7. RES 155-05-26 OFFRE DE SERVICE – VÉGÉTALISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE AUX BROCHETS – CLG AGFOR

CONSIDÉRANT : la résolution N° 945-12-25 « *Offre de service – Dura Club et CLG AGFOR – Plan des mesures correctives concernant les travaux municipaux en milieu hydrique* », adoptée le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE : la soumission de la firme CLG AGFOR datée du 4 mai 2026 au montant total de 9 080,00 \$, avant taxes, pour la végétalisation des berges de la rivière aux Brochets dans le cadre des mesures d'atténuation de l'érosion sur les lots 5 896 304 et 5 896 368;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service soumis par la firme CLG AGFOR du 4 mai 2026 pour la végétalisation des berges de la rivière aux Brochets au montant de 9 080,00 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

8. RES 156-05-26 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT – PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU' : un paiement excédentaire d'un versement de taxes municipales a été effectué par un contribuable avant l'échéance prévue;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité a vérifié la situation et qu'il y a lieu d'autoriser le remboursement du montant payé en trop;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité autorise le remboursement d'un montant de 740,65 \$ relativement à un paiement de taxes municipales effectué en trop, conformément aux pièces justificatives détenues par la Municipalité;

QUE : le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à procéder au remboursement et à effectuer toute démarche nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

10. RES 157-05-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 06.

Bob Lussier
Maire suppléant

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par le maire suppléant équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.